



« BELLE DE VILAINE »

koanten ar gwilen

Reconstruction à l'authentique d'une chaloupe pontée à cul rond et pavois ajouré de 1887 de la baie de Vilaine.
Classé Bateau d'Intérêt Patrimonial

Voiles Traditionnelles en Baie de Vilaine

Maison du l'Her - 2A, rue du calvaire 56190 BILLIERS

Tél. : 06 47 75 52 32

Courriel : belledevilaine56190@gmail.com

Site : <http://www.belledevilaine.fr>

**Compte rendu du Conseil d'administration
du 6 février 2026**

Présents : Antoine Rulière, Bernard Bertho, Daniel Le Sommer, François Segrétain, François Le Pallec, Gérard David, Jérôme Pautremat, Matthieu Le Failler, Patrick Le Pallec, Pierre-Marie Le Pévédic, Pierre-Yves Le Jallé, Roland James, Sébastien Le Mouroux, Vincent Simon, Dominique Prudhomme

Excusés : Bernard Mainguy, Erwann Mehuys, Dominique Lebrun

Absents : Michel Guillard, Mme le Maire : Régine Rosset

Invités présents : David Michel

Le Président, Dominique Prudhomme remercie tous les présents, indique les absents et remercie l'invité d'avoir répondu favorablement à son invitation. Il rappelle que le dernier Conseil d'Administration a eu lieu le 11 décembre 2024.

2025

1/ Adhésion, Navigation 2025 (*voir Récapitulatif des adhésions et des navigations*)

Le nombre d'adhérents de 273 est important (261 en 2024).

Le nombre de jours navigués est de 36 (47 en 2025 avec Brest).

527 personnes ont embarqué sur Belle de Vilaine.

Cela représente 137 jours d'équipiers et chefs de bord embarqués.

2/ Maintenance : Le nouveau réducteur donne toute satisfaction, la lisse du navire et son gréement ont été entièrement décapés et passés au vernis bi-composant, les cales de mâts ont été refaites, 5 râteliers sur 6 sont nouveaux, le cadran moteur a été installé différemment, certaines drisses, poulies, réas, gaines et cuir sur le gréement ont été changés et plein de petites choses encore....

3/ Activités

Semaine du Golfe, fête du Reder Mor 6 à Penerf, Croisière de Pen-Bron, inauguration du panneau du patrimoine, Buvette du 14 juillet, Pardon de Billiers ; et aussi les sorties adhérents dans la Baie de Vilaine de mai à septembre.

4/ Bilan financier au 31/12/2025 (*Voir Bilan financier*)

- Le bilan financier 2025 fait apparaître un solde positif de 3 833.38€

- En 2025, dans le cadre de la clôture de la procédure juridique vis à vis du Guip et de son assureur, il a été versé à l'association 8 000€ pour résistance abusive et 10 000€ pour frais de justice.

L'association a réglé une dernière facture de 1 917.30€ à l'avocat.

2026

1/ Adhésions

Le tarif des adhésions 2026 reste inchangé.

Pour respecter le nombre de personnes à naviguer et pouvoir constituer un équipage de 3 personnes (1 skipper et 2 équipiers), l'adhésion groupe sera de 9 personnes à la place de 10 et d'un montant donc de 360€ (9 fois 40€) à la place de 400€

Il sera précisé aussi dans le bulletin d'adhésion que les groupes doivent être constitué de personnes n'ayant pas encore navigué dans l'année.

A l'assemblée Générale, il sera précisé que l'adhésion permet de naviguer une seule fois dans l'année.

2/ Clôture Guip

L'ordonnance du protocole du 4 avril 2025 a validé le protocole d'accord amiable présenté présenté par notre avocat le 11 mars 2025 au tribunal.

L'affaire est définitivement close.

3/ Maintenance bateau

L'antenne et le câble électrique du feu de navigation en tête de mât ainsi que le tableau électrique du moteur ont été remplacés.

Travaux à prévoir : vérification des poulies, changement drisse bout dehors et foc, modification cales de mât, gaines électriques moteur à remplacer, joints de pont, aussières de quai, plancher intérieur, entretien moteur, carénage....

4/ Manifestation

Si l'association ne peut pas tenir la buvette, un concours de boules pourrait être organisé.

5 / AG, carénage

L'ouverture de l'écluse du barrage d'Arzal est retardé d'un mois, le carénage du mois d'avril est donc annulé et il faut trouver rapidement une solution : Crouesty, Camoël, report en mai ?

AG : Vendredi 6 mars 20h30 salle communale

Le secrétaire : Pierre-Marie LE PEVEDIC

Le président : Dominique PRUDHOMME